

Aliança Mar Blava

RÉSUMÉ DE L'INFORMATION DU PROJET MEDSALT-2

1.- Situation administrative. Antécédents.

La Direction Générale des Relations Économiques Internationales du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) a publié dans le Journal Officiel de l'État (BOE), le 21 avril 2018, une annonce qui implique **le début de la procédure d'information publique sur le projet de relevés sismiques** (acquisition sismique) avec **la technique dangereuse des canons à air comprimé** de haute pression (airguns), appelé "Uncovering the Mediterranean Salt Giant (MEDSALT-2)", dont le promoteur est l'Instituto Nazionale di Oceanografia e di Geofisica Sperimentale (INOGS) de Trieste (Italie), et qui **affecte la Mer des Baléares, comprise entre les îles d'Ibiza et Majorque et le Sud-Este d'Ibiza et Formentera.**

Pour le développement de la campagne océanographique, on utilisera le navire scientifique OGS Explora, équipé d'un système de canons à air comprimé et d'un système d'hydrophones.

Ce projet **avait déjà été traité en 2016 mais n'a pas obtenu l'autorisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement** (MAGRAMA, aujourd'hui MAPAMA). En effet, après les allégations contre la réalisation du projet, le MAGRAMA reconnu dans sa Résolution du 29 juillet 2016, que le projet MEDSALT-2 pourrait produire des impacts négatifs importants sur l'environnement. Par conséquent, il a décidé de ne pas accorder à l'INOGS l'étude d'impact environnemental simplifiée qu'il avait demandé en mars de la même année. Il a également été indiqué dans cette Résolution que, pour que l'INOGS puisse réactiver le projet, il devait passer par la procédure d'évaluation environnementale ordinaire. C'est ce qui s'est finalement passé avec l'annonce de la MAEC du 21 avril dernier.

Dans cette Résolution de juillet 2016, le MAGRAMA a souligné certains arguments avancés à l'époque par l'Alliance Mar Blava dans sa réponse aux précédentes consultations environnementales, entre autre que le niveau de bruit que génèrent les canons à air auraient des conséquences fatales pour la faune marine, incluant baleines et dauphins, mais aussi des poissons d'intérêt commercial. La zone marine qui serait touchée est d'une grande importance pour de nombreuses espèces, en particulier les cachalots.

2.- Lier le projet avec l'industrie pétrolière

En plus de l'impact environnemental négatif du projet, il est irréfutable que le projet MedSalt-2 est lié aux intérêts de l'industrie pétrolière, comme le démontre l'information dont dispose l'Alliance Mar Blava qui a été diffusé sur les réseaux sociaux et sur son site internet.

En effet, bien que l'annonce du BOA, du 21 avril 2018, fait uniquement référence au caractère scientifique du projet Medsalt-2, **la documentation dont dispose l'Alliance Mar Blava met en évidence l'intérêt de diverses compagnies du secteur pétrolier sur ce projet.**

L'Alliance Mar Blava a localisé le document "*Memorandum of Understanding for the implementation of the COST Action "Uncovering the Mediterranean salt giant" (MEDSALT) CA15103*", qui est la base du projet COST/MEDSALT (COST Action CA15103).

Ainsi, parmi beaucoup d'autres références dans ce document, au point 2.1.1 (p.8 du document), il est écrit : « A court terme, l'Action [COST/MEDSALT] favorisera l'exploration industrielle des ressources en hydrocarbures dans l'environnement sensible de la Mer Méditerranée ».

Le point 2.2.1 (p.9 du document) est également une phrase clé :

« 2.2.1 Plan pour impliquer les partenaires les plus pertinents »

« (...) **Sept sociétés du secteur pétrolier et gazier et des sociétés de services pétroliers actives en Méditerranée ont manifesté leur intérêt pour l'action [COST/MEDSALT]. (...) »**

3.- Conclusions.

En dehors de son lien évident avec les intérêts du secteur pétrolier, **le projet MEDSALT-2 ne doit pas être autorisé, quel que soit son objectif. Son impact sur l'environnement est inacceptable étant donné qu'il implique l'utilisation de canons à air comprimé (airguns)**, une technique qui a de nombreux impacts pour les êtres vivants en raison de l'énorme niveau de pollution sonore sous-marine qu'elle engendre, et que, comme il a été démontré scientifiquement, cela produirait des effets négatifs pour la faune marine, incluant cachalots, baleines, dauphins et autres cétacés, mais aussi tortues, oiseaux, invertébrés, ainsi que des espèces de poissons d'intérêt commercial.

La zone marine qui serait touchée est d'une grande importance pour de nombreuses espèces notamment protégées et menacées d'extinction. **L'impact environnemental de ce projet serait critique.**